

FP 83 – LE FINANCEMENT PUBLIC (SUBVENTIONS ET GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS)

COMPOSANTE Faculté de Droit et Science Politique

DUREE

7 heures sur une journée

DATES

Nous consulter

HORAIRES :

cf. emploi du temps

LIEU

Aix-Marseille Université
Centre de droit du sport
110 La Canebière - 13001 Marseille
Possibilité de suivre en visio-
conférence.

ACCESSIBILITE LOCAUX : locaux
accessibles aux personnes à
mobilité réduite.

COUT/TARIF

895 € net de taxe

Établissement non soumis à la TVA

ORGANISATION

Inter - Possibilité en intra (pour les
tarifs : nous consulter)

Session limitée à 10 personnes

SANCTION DE LA FORMATION

Suite à l'évaluation de la formation,
remise de l'attestation de
compétences et de fin de formation
et formation validée au titre de la
formation continue des avocats

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes juridiques du financement public.
- Connaître les différents types de financement public en matière sportive.
- Acquérir les fondamentaux pour optimiser ses recherches de financement public.

PUBLIC

Avocats, directions juridiques, directions commerciales, DRJSCS, directions opérationnelles, organisateurs d'événements, collectivités territoriales.

PRE-REQUIS ET MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Professionnels souhaitant professionnaliser et approfondir leurs savoir-faire.

PROGRAMME

I. La prohibition des aides d'État

- A. Les sources de la prohibition
- B. La pratique de la prohibition



II. Le financement public du sport par l'État

- A. La Convention nationale d'objectifs
- B. Le Centre national pour le développement du sport

III. Le financement public du sport par les collectivités territoriales

- A. Les subventions
- B. Les contrats publics



Les + de la formation

- Accueil petit déjeuner
- Déjeuner avec le formateur
- Remise support papier (présentiel)
- Remise support électronique

Responsable de la formation

Jean Michel MARMAYOU
Directeur du Centre de droit du sport

Renseignements pédagogiques

Nathalie LATIL-PENEAU
nathalie.peneau@univ-amu.fr

Renseignements et inscriptions

fpc-entreprises@univ-amu.fr

04.13.94.21.21

Taux de satisfaction : 99%

Taux de réussite : NC

Taux d'insertion : NC

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention
Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap



LE FINANCEMENT PUBLIC (SUBVENTIONS ET GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS)

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION - MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Evaluation formative

MODALITES d'ACCES : fpc-entreprises@univ-amu.fr

QUALITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

RESPONSABLE DE LA FORMATION : Jean-Michel MARMAYOU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Directeur du Centre de droit du sport d'Aix-Marseille



INTERVENANT : Benjamin VALETTE

Curriculum vitae synthétique

- Docteur en droit public
- Diplômé d'HEC Paris
- Avocat au Barreau de Marseille
- Maître de conférences associé, AMU
- Membre du Centre de recherches administratives (EA 893) de la Faculté de droit d'AMU

